



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres de formation

Question écrite n° 77015

Texte de la question

M. Arnaud Robinet interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique sur le projet de création d'une grande école du numérique. Selon les plus récentes annonces du Gouvernement, cette institution sera composée d'un réseau de formations courtes, de trois à vingt-quatre mois, n'exigeant pas de prérequis académiques et dispensées dans des établissements publics ou privés, avec l'existence d'une structure nationale de coordination. Cette école au sens large du terme formera ainsi aux métiers du numérique, sachant que l'on estime à 38 000 le nombre de postes à pourvoir dans les cinq prochaines années dans ce domaine. M. le Premier ministre a également nommé trois experts pour apporter une dimension plus concrète à ce projet et leurs préconisations et recommandations sous la forme d'un rapport sont attendues d'ici au 15 mai 2015. Il lui demande ainsi de bien vouloir lui indiquer comment les régions pourront équitablement être impliquées dans ce dispositif national.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Robinet](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77015

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2015](#), page 2447

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)